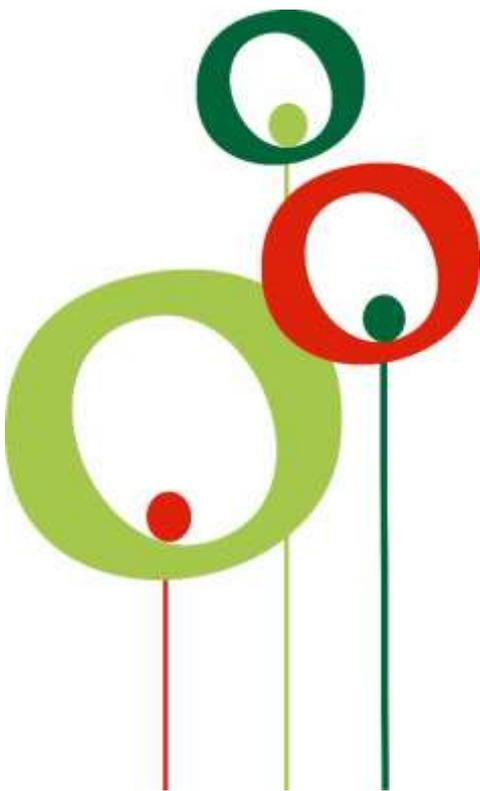


# Association Beauvallon

## Projet Associatif



**17 rue Louis Jouvét  
22000 SAINT-BRIEUC**



Préambule .....	5
Pourquoi un projet associatif ? .....	5
Historique .....	5
L'histoire en quelques dates .....	5
Le système de valeurs et les principes d'action de l'association: .....	9
1) La solidarité .....	9
2) Le respect .....	9
3) La citoyenneté .....	9
4) Le civisme .....	9
5) L'humanisme .....	9
6) La légalité .....	10
7) La laïcité.....	10
Orientations politiques.....	11
Première orientation : L'association actrice de la vie publique .....	11
Deuxième orientation : La prévention comme facteur de développement .....	11
Troisième orientation : L'association assume son statut d'entreprise sociale .....	11
Quatrième orientation : La coopération pour une intervention de qualité .....	11
Cinquième orientation : La communication pour asseoir notre légitimité.....	12
Sixième orientation : Inscrire l'association dans une démarche de développement durable.....	12
Orientations stratégiques.....	13
Axe 1 : Développer la vie associative .....	13
Axe 2 : Participer activement à la définition des politiques sociales .....	13
Axe 3 : Améliorer notre mode de fonctionnement ou mode de gouvernance .....	13
Axe 4 : Mettre en œuvre une politique de communication associative .....	13
Axe 5 : S'engager dans une démarche de développement durable .....	13
Axe 6 : L'association doit développer des partenariats de proximité.....	14
Axe 7 : L'association doit participer activement aux travaux de l'URIOPSS.....	14
Conclusion .....	15



## Préambule

### Pourquoi un projet associatif ?

Le projet associatif ne faisait pas l'objet jusqu'à ce jour d'un document spécifique. Cette absence de lisibilité pouvait donner à penser que le navire associatif Beauvallon n'avait pas de cap.

Les administrateurs ont souhaité mettre fin à cette situation en rédigeant un document :

- Qui fasse référence pour l'ensemble des acteurs de l'association et inspire la réécriture de tous les autres projets (projet institutionnel, projet d'établissement, de service...).
- Qui soit un outil de communication et de présentation de l'association.

Le projet associatif devait donc rappeler la raison d'être de l'association, poser les valeurs et principes que les administrateurs voulaient voir à l'œuvre dans l'association. Ils voulaient aussi affirmer des orientations politiques claires et dégager des axes d'actions pour concrétiser ces orientations.

*« Le projet des associés donne sens à l'organisation associative dans sa globalité et notamment à ce qui est réalisé par la structure dans l'espace de production de service »*  
Francis BATIFOULIER

Ce projet associatif va constituer notre feuille de route pour les trois prochaines années (2016/2019).

## Historique

Commencer l'écriture du projet associatif par un rappel historique nous semble nécessaire. Car comme l'écrivait Guillaume ROUXEL, président honoraire de notre association dans l'avant-propos du livre : « Un engagement éducatif intact », édité à l'occasion du trentième anniversaire de l'association Beauvallon (2008) : « Il est important de savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va »

### L'histoire en quelques dates

**1641** : Jean EUDES, prêtre oratorien, entreprend l'accueil à CAEN de jeunes filles ou femmes « pénitentes » pour les aider à sortir de leurs difficultés.

**1651** : Il fonde l'ordre de Notre-Dame de la Charité du Refuge : les religieuses y accueillent les précédentes et des jeunes filles en internat pour leur éducation

**1676** : Une religieuse de la congrégation, fonde à Guingamp le monastère de Montbareil, nom d'un quartier de la ville.



**1803** : La Congrégation reçoit reconnaissance officielle et aide financière de Bonaparte. Le premier Consul impose aux religieuses un règlement intérieur pour la vie quotidienne des résidentes.

**1808** : La communauté se regroupe à Saint-Brieuc après l'éparpillement de la révolution. Elle garde le nom de « Montbareil »

**1811** : La Communauté de Montbareil reçoit reconnaissance de Napoléon 1<sup>er</sup> par décret.

**1814** : Un décret impérial précise les obligations envers les enfants placés et la nécessité d'un contrôle des placements.

**1914** : Un peu avant la première Guerre Mondiale, Montbareil accueille 50 élèves pensionnaires, 100 orphelines et 250 « pénitentes ».

**1966** : Création du Home de semi-liberté Castel Levant (à l'extérieur des murs de la communauté).

**1971** : Ouverture du « P'tit monde » (foyer maternel) et du foyer « Claire fontaine ».

**1972** : Ouverture du foyer « La Falaise ».

**1975** : Un chef de service de l'éducation surveillée est détaché auprès des religieuses pour assurer la direction pédagogique.

**1976** : Fondation du centre éducatif Montbareil Laïcisé

- Castel Levant : 24 filles
- Clairefontaine : 16 filles
- La Falaise : 14 filles

Habilitation provisoire : 54 places au lieu de 150, 46 salariés licenciés.

**1977** : Assemblée générale de la nouvelle association laïque « Centre éducatif Beauvallon » qui prend le relais de la Congrégation.

**1978** : Fermeture de « Castel Levant »

**1980** : Création d'un foyer scolaire : 14 filles

**1985** : Fermeture du foyer « Claire Fontaine »

Le foyer scolaire devient « l'Escale », autorisation de fonctionnement du Service Extérieur et de l'Accueil de Jour.

**1987** : Création de la « Structure Educative du Trégor » à Lannion (12 jeunes en mixité).

**1995** : L'association du « Centre Educatif Beauvallon » devient « Association Beauvallon ».

**1997** : Habilitation pour une capacité de 58 jeunes.

**2000** : Ouverture du Centre d'accueil à la parentalité (CAP) Saint Brieuc co-géré avec le Conseil Général.

**2003** : Ouverture du « Lieu-dit » ; « Point d'Accueil Ecoute jeunes » à SAINT BRIEUC.

**2006** : Ouverture du « Centre Educatif et Thérapeutique : « Entre Temps » à Gommenec'h (6 places).

**2007** : Ouverture « d'Action Parents » en partenariat avec le Conseil Général à Paimpol.

**2011** : Ouverture du « Point d'Accueil Ecoute Jeunes » Pass'Age à Lannion.

**2012** : Création du service de Prévention Spécialisée .

**2013** : Extension du « Point d'Accueil Ecoute jeunes » Le Lieu-dit vers Lamballe.

A suivre

## Le système de valeurs et les principes d'action de l'association:

Les valeurs sont les convictions que nous considérons comme particulièrement importantes pour nous, celles qui constituent nos repères essentiels, qui **nous servent pour effectuer nos choix les plus cruciaux** et qui orientent donc pour une large part nos actions et notre comportement. C'est le moteur qui nous fait agir et nous donne de l'énergie pour entreprendre (Shalom Schwartz)

« Les valeurs sont à l'origine des lois, des règles, des conventions et des coutumes qui régissent les groupes et les relations entre les individus qui les composent »  
(Brée, 1994).

**1) La solidarité** : La solidarité est importante. En effet, dès lors que les citoyens, dans une conception classique, ne sont pas de simples individus juxtaposés, mais un ensemble d'hommes et de femmes attachés à un projet commun. Elle correspond à une attitude d'ouverture aux autres qui illustre le principe républicain de fraternité. Dans ces conditions, la solidarité, qui consiste à venir en aide aux plus démunis, directement ou par le biais des politiques publiques est liée à la notion de citoyenneté.

**2) Le respect** : est le sentiment de considération, d'égard, que l'on peut avoir envers un individu ou quelque chose. Il se manifeste par une attitude de déférence et le souci de ne pas porter atteinte à l'objet du respect, ni le heurter inutilement. Le respect est une valeur plus profonde que la simple politesse, car il est débarrassé de toute hypocrisie. Le respect mutuel constitue l'un des fondements de la paix sociale et des relations interpersonnelles. Le respect suppose une compréhension et un partage des valeurs d'une personne ou d'une idée.

**3) La citoyenneté**: L'engagement des bénévoles rejoint les objectifs éducatifs de l'Association auprès de son public, pour contribuer au développement, à l'affirmation et à la mise en œuvre des valeurs citoyennes nécessaires à la vie collective.

**4) Le civisme** : il s'agit d'une attitude de respect, à la fois à l'égard des autres citoyens, mais aussi à l'égard de l'espace public (ex : transports publics). C'est une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux, au nom du respect de la dignité de la personne humaine, qui permet une plus grande harmonie dans la société. Il consiste, à titre individuel, à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la société. De façon plus générale, le civisme est lié à un comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique. C'est agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.

**5) L'humanisme** : Le souci de l'autre, le respect de la dignité humaine, la conviction que chacun possède en lui les capacités pour réaliser sa propre intégration, commandent que chaque jeune soit appréhendé globalement en tant que personne. Ce respect, il est aussi dû aux familles et également aux membres qui composent l'Association, qu'ils soient professionnels ou bénévoles.

**6) La légalité** : La légalité est le caractère de ce qui est légal, c'est-à-dire conforme à la loi, au droit. Le principe de légalité fonde les principes mêmes de notre démocratie. Notre gestion se doit de se conformer à l'ensemble des dispositions du droit en vigueur concernant notre activité.

**7) La laïcité** : La laïcité est une condition fondamentale de la vie publique, c'est un principe de droit politique inscrit dans la Constitution de 1958. La laïcité c'est l'affirmation simultanée de trois valeurs indissociables qui sont aussi des principes d'organisation politique : la liberté de conscience fondée sur l'autonomie et de sa sphère privée, la pleine égalité de tous les citoyens quelles que soient leurs convictions spirituelles, leur sexe ou leur origine et le souci d'universalité de la sphère publique, la loi commune ne devant promouvoir que ce qui est de l'intérêt général, du bien commun à tous (Henry Pena-Ruiz).

La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public. La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général (Charte de la laïcité à l'école 2013)

## **Orientations politiques**

Avant de pouvoir définir nos orientations stratégiques il nous faut définir nos orientations politiques, notre vision des missions d'utilité sociale et d'intérêt général que nous souhaitons développer.

### **Première orientation : L'association actrice de la vie publique**

Créé à l'origine pour gérer le centre éducatif, au fil des années, l'association a composé une histoire en prise directe avec les mœurs de son temps, avec les façons de penser et d'éprouver l'expérience associative. L'association est avant toute chose, composée d'acteurs représentants de la société civile et professionnels, promouvant un regard sur la société, un engagement et une expertise jamais démentis. En cela, cette longue histoire nous enseigne que l'association, pour respecter son essence même, en termes de représentativité et de légitimité démocratique, doit dépasser une vie institutionnelle qui ne se vivrait qu'en vase-clos. Cette ouverture indispensable dans la vie de la Cité est une volonté que l'association souhaite réaffirmer dans son projet. Si la structure associative est aujourd'hui majoritairement professionnelle, du fait de la technicité des mandats sous lesquels elle intervient, il est indispensable d'appuyer une politique forte pour continuer à défendre le fait associatif, son originalité et créer ainsi des passerelles pour que l'association s'inscrive pleinement dans la vie locale.

### **Deuxième orientation : La prévention comme facteur de développement**

Face à la complexité des situations, à l'ampleur et à la diversité des difficultés sociales, l'association doit régulièrement questionner ses approches, expérimenter de nouvelles formes d'interventions afin de répondre aux besoins d'actions et d'interventions préventives. Intégrant les nouvelles données sociales, elle doit apporter sa contribution en participant à l'évolution des politiques sociales relatives à l'enfance, à la famille et à la justice des mineurs.

### **Troisième orientation : L'association assume son statut d'entreprise sociale**

Deux pouvoirs sont à l'œuvre dans l'entreprise associative : le pouvoir politique et le pouvoir technique. Il est indispensable pour une bonne marche de l'association et la pleine réussite de sa mission d'intérêt général que les responsabilités au sein de l'organisation soient réparties par un positionnement clair des acteurs dirigeants.

La gouvernance est construite et assumée par le niveau politique. C'est un mode de mise en œuvre des instances de décision. Les administrateurs sont avant tout des personnes engagées qui portent le projet associatif, ils n'ont pas pour vocation première à gérer. C'est la direction, bien positionnée dans le cadre d'une gouvernance associative aux contours définis, dotée de délégations claires et adossée au projet associatif, qui assume cette responsabilité sous le contrôle du Conseil d'Administration.

### **Quatrième orientation : La coopération pour une intervention de qualité**

Convaincue que le social de demain ne pourra se faire sans la mutualisation des connaissances, des compétences, des savoir-faire, des moyens... l'association souhaite réaffirmer sa volonté de construire une politique partenariale solidaire, dans le respect des places de chacun des partenaires et à partir d'objets bien définis.

Le rapport complexe entre associations, lié à des règles du jeu de plus en plus concurrentielles, attend une position associative ambitieuse et mesurée, dans l'intérêt des jeunes, des familles et de l'association.

L'association est déjà inscrite dans le champ de l'économie sociale et solidaire, elle se doit de pérenniser et affirmer cette orientation. L'homme et la solidarité sont au centre de ses préoccupations dans une logique opposée à celle, utilitariste, ordonnée autour du seul profit.

### **Cinquième orientation : La communication pour asseoir notre légitimité**

Communiquer, c'est faire connaître, partager, donner à voir mais aussi rendre compte, s'ouvrir au regard de l'autre et prendre le risque d'exposer ses convictions. L'ambition de l'association est de construire une structure de communication fédérant l'ensemble des parties prenantes et favorisant un rayonnement plus fort. Il s'agit tout autant de « montrer » que de « faire prendre conscience ». Cette politique ambitieuse d'ouverture aux autres et au territoire doit permettre d'asseoir et de faire valoir notre légitimité à porter un discours sur la jeunesse et sur les familles dans leurs difficultés quotidiennes.

### **Sixième orientation : Inscire l'association dans une démarche de développement durable**

Le rapport Brundland de la commission mondiale sur l'environnement et le développement définit « Le développement durable (comme) un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Au sens le plus large, le développement durable vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature. Cette notion vise à prendre en compte, outre l'économie, les aspects environnementaux et sociaux qui sont liés aux enjeux de long terme. C'est l'idée d'un développement pouvant à la fois réduire les inégalités sociales et réduire les pressions sur l'environnement.

*Selon l'URIOPSS, l'engagement dans une démarche de développement durable répond aux attentes et préoccupations actuelles des citoyens et des politiques publiques. Rappelons que le développement durable est un des critères de certification des établissements sanitaires. C'est aujourd'hui un véritable levier pour les gestionnaires associatifs*

## **Orientations stratégiques**

### **Axe 1 : Développer la vie associative**

La représentativité d'une association s'établit pour partie sur le nombre d'adhérents qu'elle peut revendiquer. Il nous faut à ce titre relancer une politique d'adhésion.

Le Conseil d'Administration devra être renforcé par l'arrivée de nouveaux membres, nécessaire à son activité.

Les administrateurs renforceront leur investissement dans la vie associative, en suivant des formations, en participant aux travaux d'actualisation des différents projets, en participant aux différentes commissions mises en place et comités de pilotage, en organisant des journées associatives à thème, des conférences...

### **Axe 2 : Participer activement à la définition des politiques sociales**

L'association continuera de contribuer à l'évolution des politiques sociales et à la mise en place de dispositifs répondant aux besoins. Ainsi l'association participera à l'élaboration du schéma départemental pour l'enfance, l'autonomie et la famille, suivra sa mise en action et interviendra si besoin pour veiller à sa réalisation. Tous les acteurs de l'association sont concernés, bénévoles et salariés.

### **Axe 3 : Améliorer notre mode de fonctionnement ou mode de gouvernance**

Le Conseil d'Administration entend poursuivre la clarification de la gouvernance associative. Au fur et à mesure de notre réflexion, faire évoluer le règlement intérieur pour définir de plus en plus précisément le rôle des instances dirigeantes (CA / direction).

L'association souhaite favoriser la concertation par la création de commissions composées d'administrateurs et de salariés afin de mobiliser l'ensemble des acteurs sur les projets et la marche de l'association (communication, éthique, développement durable...).

Le Conseil d'Administration se donnera les outils nécessaires pour assumer sa fonction de contrôle juridique, financier et d'évaluation de la production et de la performance sociale de l'institution.

### **Axe 4 : Mettre en œuvre une politique de communication associative**

Il faut accroître la lisibilité des messages associatifs à l'interne comme à l'externe, par la création ou la restructuration de l'ensemble des outils de communication.

Il s'agit d'occuper plus fortement l'espace médiatique par la valorisation de tout ce qui caractérise la vie de l'association, de son établissement, de ses services.

L'association doit mettre en place une commission communication composée d'administrateurs, de salariés et pouvant faire appel si nécessaire à des experts.

### **Axe 5 : S'engager dans une démarche de développement durable**

Il s'agit de construire avec les parties prenantes de l'association, une réflexion pour aboutir à des mesures concrètes (Agenda 21) dans la politique d'achats, de gestion et d'utilisation des ressources, à des investissements dans la gestion de l'énergie, la construction des bâtiments ou encore dans la gestion des déchets...

## **Axe 6 : L'association doit développer des partenariats de proximité**

Tisser et entretenir des liens avec les associations de proximité est un axe essentiel pour répondre aux enjeux nationaux. Un rapprochement significatif avec notre partenaire historique, l'association l'Envol, doit être mis en œuvre.

Des outils de coopération effectifs doivent être développés pour une coopération concrète.

## **Axe 7 : L'association doit participer activement aux travaux de l'URIOPSS**

Cette inscription doit nous permettre :

- de faire connaître et reconnaître les savoir-faire et l'expérience des associations ;
- de porter avec d'autres, sa vision et son ambition d'exister et de participer à la vie politique, sociale et économique ;
- de promouvoir la singularité du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif au sein de l'économie sociale et solidaire.

## Conclusion

Par son projet associatif, l'association entend porter et promouvoir de façon ouverte et participative ses valeurs tant au quotidien auprès des différents publics qu'elle accueille et accompagne, qu'en tant qu'acteur au sein des politiques publiques auxquelles elle prend part.

L'association tenant compte des mutations profondes de la société du XXIème siècle, notamment du contexte économique, des parcours professionnels, des enjeux de santé, tant physique que psychique, dans des parcours de vie plus longs et plus complexes, entend accompagner par des pratiques innovantes et réactives l'évolution des jeunes et des familles de demain.

L'association réaffirmant le socle de ses valeurs humanistes et notamment de solidarité et de respect des personnes et de leurs droits à l'autonomie, s'efforcera de communiquer ces valeurs, de dialoguer avec la société civile et les décideurs des politiques publiques, pour apporter son dynamisme et sa compétence.

Elle restera résolument engagée dans l'innovation, tant en terme de renouvellement des approches éducatives et d'accompagnement, tout en restant au plus près des personnes qu'elle accompagne, qu'en terme de participation de tous les professionnels et bénévoles au fait associatif.

Trois axes de travail mériteront, demain, une mobilisation associative toute particulière :

- la gouvernance associative,
- la politique de développement,
- et la structuration d'une politique de veille sociale et de recherche.